

REUNION SANDRE

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL

REFERENTIEL POINT D'EAU D'ORIGINE SOUTERRAINE

Du 03/03/2016 de 10h00 à 16h00

ONEMA

"Le Nadar" Hall C
5, square Félix Nadar
94300 Vincennes

Avec les représentants :

Prénom	Nom	Organisme	Présence
Daniel	BERTHAULT	DEB	Excusé
Jean-Michel	BRESSON	AERM	Excusé
Julie	CHATAIGNER	ONEMA	Excusée
Laurence	CHERY	BRGM	OUI
Laurent	COUDERCY	ONEMA	OUI
Santiago	GABILLARD	BRGM	Excusé
Alexandra	LEQUIEN	DEB	OUI
Florine	LEVEUGLE	ST SANDRE	OUI
Pierre	MARCHET	AEAG	Excusé
Magali	MARCHETTO	AERM	Excusée
Céline	NOWAK	ONEMA	OUI
Stéphane	OLLAGNIER	BRGM	OUI
Frédéric	RAOUT	DRIEE	Excusé
Virginie	RETHORE	AERMC	Excusée
Olivier	ROUZEAU	BRGM	OUI
Raphaël	TRACOL	ARS de Normandie	OUI (téléphone)

L'objet du présent document n'est pas de rendre compte de l'ensemble des échanges de la réunion mais de retranscrire le déroulement général de la réunion (principaux points abordés), ainsi que les décisions prises.

ORDRE DU JOUR

- Rappel du contexte
- Validation du CR du 01/02/2016
- Validation sur comment on passe de BSS-Eau à Point d'eau d'origine souterraine (référentiel du SIE)
- Proposition sur la méthode employée pour effectuer l'association
- Coordonnées des points
- Délais de mise en place du référentiel
- Classement des attributs

RELEVÉ DE DÉCISIONS

1. La prochaine réunion aura lieu le 26 avril **salle 4.54, à l'Onema de 10h à 16h**
2. Le CR du 01/02/2016 est validé après demande d'une modification en page 2 par le groupe (précision sur le projet DUPLOS)
3. L'organisation de la BSS à l'issue des travaux de refonte est composée de 4 volets métiers : Terre, Mer, Géothermie et Eau. La création et la mise à jour des données contenues dans la BSS seront validées au préalable dans une Forge dédiée. Les critères pour passer de la BSS (volet Eau) au référentiel PTE d'origine souterraine du SIE sont :
 - Présent dans réseau de mesures ADES
 - Présent dans la liste des points de prélèvement quantitatif BNPELes mises à jour et les créations de point d'eau d'origine souterraine ne s'effectueront que par la forge BSS.
4. La BSS doit gérer l'attribut « statut du point SIE ».
5. Les propositions pour les 2 nomenclatures sur la qualité de l'association sont à valider avec les hydrogéologues au cours de la semaine 6.
6. La DGS ne pouvant assurer le maintien dans le temps des codes SISE-EAU, le BRGM conservera l'historique des liens ouvrage BSS et code SISE-EAU
7. Le référentiel des Points d'eau d'origine souterraine du SIE aura les coordonnées de type « diffusées » (par exemple : au centroïde de la commune pour les points AEP).
8. Informer la Gouvernance de la BSS du besoin de mise en place d'un système d'authentification pour accéder aux coordonnées de types : « déclarées » et « vraies » pour les points d'usage AEP cette mise en place nécessite une administration et un suivi des droits d'accès aux personnes autorisées.
9. Les premiers tests d'initialisation du référentiel des Points d'eau d'origine souterraine du SIE ne pourront avoir lieu que fin 2017 compte tenu du calendrier de refonte du SI BSS.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion est programmée le **26 avril salle 454, à l'Onema de 10h à 16h**. Pour la visio : Le salon N° : 04 ; Le code PIN est : 0004. On abordera : un bilan sur les actions en cours, l'écriture des règles de gestion (exemple : à partir de quand on gèle un point), ...

COMPTE-RENDU DETAILLE

Contexte

Un point d'eau d'origine souterraine est un accès naturel (source) ou artificiel (forage, drain, puits...) aux eaux souterraines (cf. Dictionnaire de données Sandre « Points d'eau d'origine souterraine » en cours de révision). Historiquement, le système d'information sur l'eau (SIE) n'a pas considéré cette notion comme un référentiel. A l'origine de ce choix, on devine -à la lecture du dictionnaire Sandre- une confusion entre les notions de point d'eau et de dispositifs servant aux mesures de la qualité (ie. qualitomètre) et de la quantité (ie. piézomètre) des eaux souterraines. Or, les discussions récentes amènent le SIE à reconsidérer la notion de point d'eau comme étant une notion importante dont les objets doivent être suivis et partagés.

Le fait de considérer les points d'eau d'origine souterraine comme un référentiel impose :

- de modifier le dictionnaire de données Sandre associé,
- de changer les modalités de gestion des données des points d'eau imposées par le SIE, comme par exemple le fait de ne jamais supprimer/modifier un code d'un point d'eau (c'est le caractère invariant de l'identifiant unique du point d'eau qui est impératif),
- de rendre le référentiel libre d'utilisation et d'accès par le site Web Sandre,
- de revoir la codification de l'identifiant du point d'eau.

Pour effectuer ces travaux, le groupe a rédigé un mandat de travail qui explique l'objectif et les livrables. Il a été décidé de répartir ces travaux en deux GT :

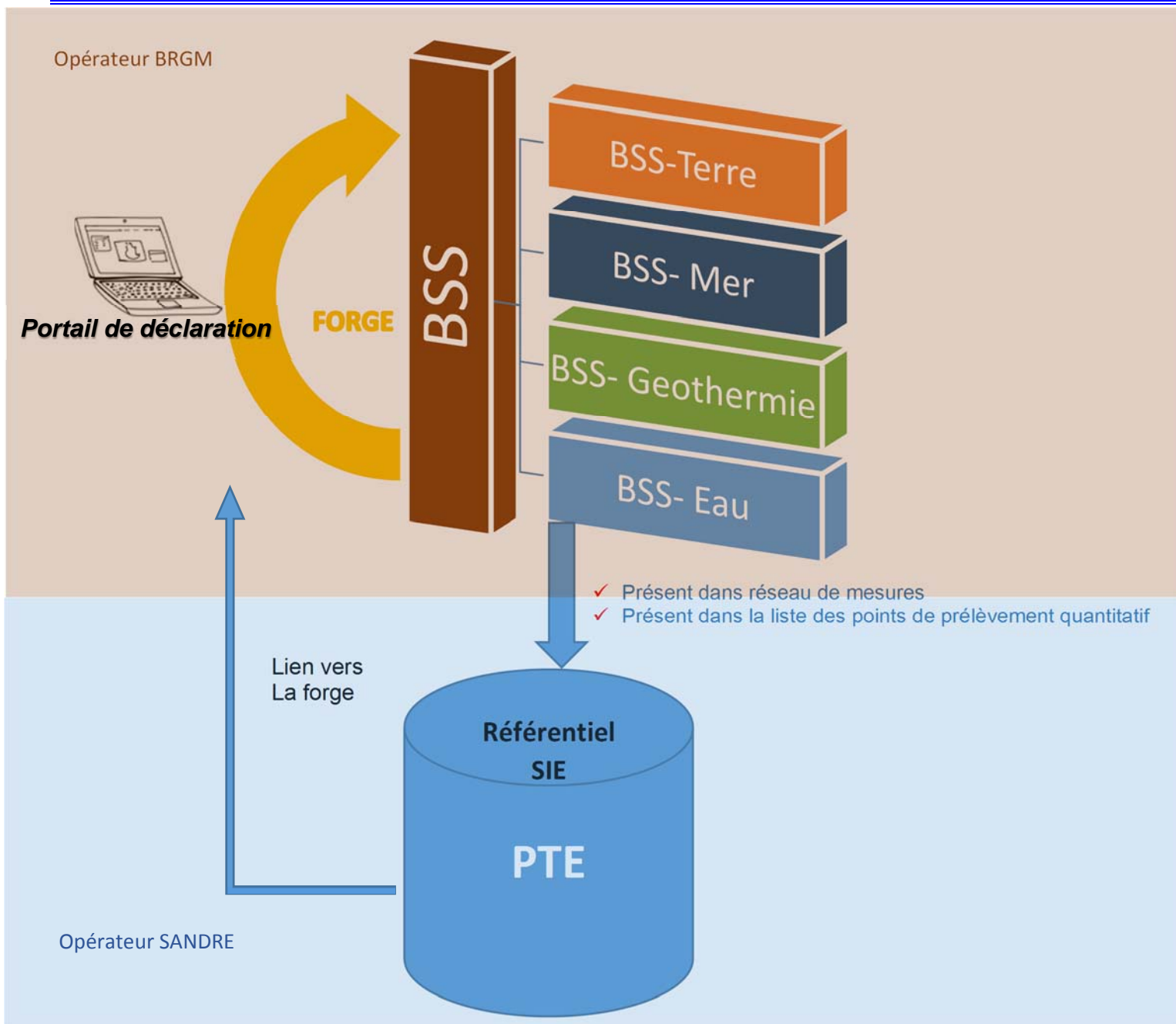
- GT SANDRE Dictionnaire de données (ce groupe s'est réuni 3 fois (19 octobre 2015, 20 novembre 2015, 25 janvier 2016, prochaine réunion le 7 avril))
- GT SANDRE Règles de gestion / Atelier codification des points d'eau d'origine souterraine (ce groupe s'est réuni 2 fois (24 novembre 2015, le 01 février 2016 et le 03 mars qui fait l'objet de ce compte rendu)).

Validation du CR du 01/02/2016

Ressources documentaires : Sandre_CR_PTE_01022016_V0.pdf

Le groupe souhaite modifier le point 3 (page 2) du relevé de décisions (les modifications sont en rouge) : « La proposition du groupe pour l'initialisation de ce référentiel : de prendre uniquement les points utilisés dans ADES et les points de prélèvement quantitatif de type : eau souterraine utilisés dans la BNPE pour le créer. Et pour la phase courante la donnée nous viendra du **PROJET-DUPLOS du futur système de déclaration unique de la BSS** ».

Comment passer de BSS à Point d'eau d'origine souterraine (référentiel du SIE) ?



Ce schéma a fait l'objet de beaucoup de discussions au sein du groupe.

L'organisation de la BSS à l'issue des travaux de refonte sera composée de 4 volets métiers : Terre, Mer, Géothermie et Eau avec la mise en place de déclarations par processus réglementaires. La création et la mise à jour des données contenues dans la BSS passeront par une Forge dédiée.

Les critères pour passer de la BSS (volet Eau) au référentiel PTE du SIE sont :

- Présent dans un réseau de mesures ADES
- Présent dans la liste des points de prélèvement quantitatif BNPE

Les mises à jour et les créations de point d'eau d'origine souterraine ne s'effectuent qu'après validation de l'évolution dans la forge.

Le statut de validité du point d'eau dans le référentiel Point Eau sera mis à jour en fonction du statut de validité du point BSS dans le référentiel BSS. Si on met à jour au niveau de la BSS alors il y aura un effet descendant, c'est-à-dire que cela va se répercuter sur le référentiel POINT D'EAU d'origine souterraine du SIE.

Par contre l'inverse n'est pas vrai il n'y a pas d'effet ascendant.

Le seul cas (pour l'instant aperçu en réunion) où l'on pourrait avoir un risque de non remontée du gel côté BSS est : si on gèle un point côté SIE, gel qui du coup ne remonterait pas côté BSS. Exemple : le point est décrit en BSS en tant que point d'eau et comme étant en lien avec un réseau (il est par conséquent identifié en tant que point SIE) alors qu'en fine il devrait être « terre » (mis dans le mauvais métier en BSS). Dans ce cas-là, côté SIE on gèle le point, alors que côté BSS on le bascule vers le bon métier (ici « terre »). Comme l'information ne peut être que descendante, il faut que la BSS ajoute l'attribut « statut du point SIE ».

Action BRGM : La BSS doit gérer l'attribut « statut du point SIE ». ».en précisant les processus qui vont définir en temps réel ce que sera un point du SIE

Délais : implémentation BSS

Statut : **A FAIRE**

Discussion de la note sur la qualité de l'association

Ressources documentaires :

- *Note_qualité_association_PE_ME_BDLISA_v2_29janv2016.dopdf* (note écrite et présentée par le BRGM)
- <http://id.eaufrance.fr/NSA/607>

Extrait du relevé de décision du 01/02/2016 : Il y aura 2 nomenclatures pour la qualification de l'association : une sur la qualification de l'association (bonne, incertaine...) et une sur la méthode employée pour réaliser cette association (positionnement géo, coupe...)

Le groupe a souhaité revoir les définitions et les libellés pour la future nomenclature qualification de l'association :

Code de l'élément	Mnémonique de l'élément	Libellé de l'élément	Définition de l'élément
98	Historique	La qualification de l'association est historique	Il y a un lien, mais il est historique. On n'a pas d'éléments pour qualifier l'association ou elle n'a pas fait l'objet d'un processus de qualification. On utilise cet élément uniquement pour la reprise de l'historique.
99	Non réalisable	La qualification de l'association est non réalisable	L'association est effectuée avec un concept « inconnu », exemple : Entité hydrogéologique BDLISA (ou MESO) Inconnue. En l'état actuel des connaissances on ne peut pas créer d'association.
4	Incertaine	La qualification de l'association incertaine	Les éléments utilisés pour effectuer l'association sont de mauvaise qualité et/ou en nombre insuffisant.
5	Bonne	Bonne	Les éléments utilisés pour effectuer l'association sont de bonne qualité et/ou en nombre suffisant.

Le groupe a mentionné le fait (pour la qualification de l'association) d'avoir un attribut ou un flag supplémentaire : « donnée validée par l'agence de l'eau ». Cependant les travaux effectués par le BRGM sont vus et validés par les agences donc on part du principe que si l'association est inscrite alors elle a été vue par l'agence.

Action BRGM : Créer la MDO ESO et l'entité hydrogéologique « inconnue ».

Délais :

Statut : **A FAIRE**

Action Sandre : Créer les MDO ESU « inconnue ».

Délais :

Statut : **A FAIRE**

Action BRGM : Effectuer une analyse de l'existant (indicateur de complétudes des champs) pour prioriser les efforts sur la qualité du référentiel.

Délais : *prochaine réunion 03/03*

Statut : **FAIT cf. ci-dessous**

Le BRGM a présenté l'analyse de l'existant (indicateur de complétudes des champs) pour prioriser les efforts sur la qualité du référentiel. Les bilans présentés ci-dessous concernent tous les points d'ADES + les codes BSS rattachés aux points de prélèvements de BNPE (82 124 points d'eau au total).

Légende : - code 0 = inconnu

- « Vide » correspond aux champs non renseignés pour les champs Nature, Etat et Mode de gisement

Sur la Nature du PTE :

Code Nature PE	Nombre de PE
0	141
(vide)	2033

Sur l'Etat du PTE

Code Etat PE	Nombre de PE
0	1082
(vide)	65670

Sur le mode de gisement du PTE

Code Etat PE	Nombre de PE
0	339
(vide)	34736

Sur le lien avec un code masse d'eau : sur les 82 124 points d'eau, seuls 7587 n'ont aucun code masse d'eau (ni V1 ni V2)

Codes qualité association MEV2 (<http://id.eaufrance.fr/NSA/607>)

Code qualité de l'association	Nombre de PE
0	4619
1	7971
2	25966
3	1073
(vide)	90
Total général	39719

Codes qualité association MEV1 (<http://id.eaufrance.fr/NSA/607>)

Code qualité de l'association	Nombre de PE
0	2688
1	13841
2	11901
3	981
(vide)	39236
Total général	68647

Sur le lien avec un Code BDLISA : 41 767 codes BDLISA renseignés (le détail par qualité d'associations n'est pas communiqué).

Sur la précision de l'altitude du PTE

Code	Définition	BSS	BSS-EAU
C10	Exprimée à 10 centimètres près	7 420	2 829
C50	Exprimée à 50 centimètres près	2 004	731

CMH	Côte maritime du Havre	934	20
ENG	Estimée d'après le nivellement général	33829	18549
EPD	Cote du sol estimée d'après un plan directeur	364 778	246482
GPS	Déterminé par mesures satellites (Global Positioning System)	1 223	747
IGN	Estimée d'après une carte topo IGN	38 953	27 101
M01	Exprimée à 1 mètre près	14 790	8 773
M05	Exprimée à 5 mètres près	6 953	4 367
M10	Exprimée à 10 mètres près	2 254	887
M50	Exprimée à 50 mètres près	545	294
MNT		179 215	94 148
RNG	Rattachée au nivellement général	75 501	34 594
ZCM	Zéro des cartes marines	2 148	49

Sur la précision des coordonnées X et Y du PTE

Code	Définition	BSS	BSS-EAU
C005	Précis: 0.5 m, Plan cadast. remanié 1/500, 1/1000, 1/2000 et GPS haute préc.	31 315	10 100
M001	Précis: 1 m, Plan cadastral remanié 1/1250 ou 1/2500	7 237	2 618
M010	Précis: 10 m, Plan cadastral napoléonien ou maj 1/1250 à 1/10000 (assemblage)	23 944	11 894
M020	Précis: 20 m, Carte IGN au 1/20000	4 973	3 074
M025	Précis: 25 m, Carte IGN au 1/25000	189 058	124 515
M050	Précis: 50 m, Carte IGN au 1/50000	43 932	33 223
M080	Précis: 80 m, Carte IGN au 1/80000	275	186
M100	Précis: 100 m, Carte IGN au 1/100000 et GPS basse précision	2 166	1 603
M200	Précis: 200 m, Carte IGN au 1/200000	242	177
M250	Précis: 250 m, Carte IGN au 1/250000	2 698	2 012
M500	Précis: 500 m, Carte IGN au 1/500000	516	367

Action BRGM : Faire une proposition de la future nomenclature des méthodes de qualification de l'association

Délais : *prochaine réunion 26/04*

Statut : **En cours** (doit être validée par les hydrogéologues semaine 6)

Action GT : Valider la prochaine proposition du BRGM pour ces nomenclatures de qualification de l'association et de Méthode de qualification de l'association.

Délais : *prochaine réunion 26/04*

Statut : **A FAIRE**

Code SISE-Eaux

Les Points d'eau d'origine souterraine ont des codes alternatifs associés. Exemple : les codes SISE-Eaux

Le problème est que les codes SISE-Eaux peuvent disparaître (supprimé dans la liste des installations côté DGS, changement de code lié au changement d'ARS gestionnaire, installation non transmise parce que changement d'usage, autres cas en cours d'analyse avec la DGS) et donc ils ne sont plus envoyés à ADES. La liaison code SISE-Eaux code BSS est difficile à maintenir pour différents cas. Le groupe indique que la gestion des codes SISE-Eaux est de la responsabilité de la DGS, que pour le lien PTE – SISE-Eaux on ne diffusera que le dernier lien indiqué. Le BRGM signale qu'il garde un historique de ces liens pour assurer la continuité des données et le suivi des transferts des analyses associées.

Coordonnées des PTE

Dans la BSS, il y a 3 niveaux de connaissance pour les coordonnées :

- Les coordonnées déclarées par le foreur
- Les coordonnées « vraies » (vérifiées sur le terrain)
- Les coordonnées « diffusées » (c'est-à-dire les coordonnées au centroïde de la commune pour tous les points à usage AEP)

Les Points d'eau d'origine souterraine du SIE auront les coordonnées diffusées pour l'usage AEP.

Action BRGM : Informer la Gouvernance de la BSS de la nécessité de mettre en place un portail avec un mécanisme d'authentification pour accéder aux coordonnées « déclarées » et « vérifiées ». Définir des règles d'administration des accès et estimer le coût de cette mise en place

Délais : *prochaine réunion 26/04*

Statut : **A FAIRE**

Délais pour la création du référentiel SIE : PTE



Le BRGM informe le groupe du glissement de calendrier pour la mise en place des nouveaux codes BSS initialement prévue en septembre 2016 (calendrier présenté en GT plénier de janvier 2016) et qui serait décalée à début 2017.

Compte tenu de son caractère exclusivement descendant comme décrit précédemment (cad toute modification sur les points SIE passe systématiquement en premier lieu par la BSS), le calendrier de mise en place du référentiel des points d'eau d'origine souterraine du SIE dépend de celui de la refonte de la BSS, avec notamment l'attente de l'implémentation des champs du référentiel dans le volet « eau » et la mise en place de la forge dédiée. Ainsi, le référentiel du SIE ne pourra voir le jour que fin 2017, après la mise en place de tests mi 2017. Toutefois, compte tenu des travaux en cours sur l'enrichissement du descriptif des points d'eau du SIE (action Onema-BRGM 2014-2016), l'Onema se demande dans quelle mesure le BRGM ne pourrait pas travailler prioritairement sur la refonte du volet « eau » de la BSS pour accélérer la mise en place du référentiel, l'objectif étant de partager le référentiel le plus rapidement possible auprès des acteurs du SIE.